

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents : Christian PICARD / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Christophe SERGENT / Delphine LUPART/ Virginie VALLIENNE /Christophe RINGARD

Etaient absents(es) : Jean-Luc SAUVAGE /Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Romuald BOUTELEUX / Philippe POUPART / Gérard LEPERE

Pouvoirs : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Christophe RINGARD, Philippe POUPART donne pouvoir à Michel SAROT, Gérard LEPERE donne pouvoir à Delphine LUPART, Jean-Luc SAUVAGE donne pouvoir à Mickaël JACQUART

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des CM du 9 et 23 avril 2025
- Délibération pour voter le bail de la MAM (délibération ajournée lors de 2 précédents conseils)
- Délibération pour approuver le contrat NAXAN (dans le cadre du groupement de commande de somme numérique) concernant les moyens d'impression : location future d'un nouveau copieur
- Délibération pour la constitution de la commission d'appel d'offre (suite à l'appel des candidatures envoyé précédemment)

- Organisation de la future commission d'ouverture des plis (réunion programmée le 3 juin 2025)
- Prochaines saisines du CST : autorisations spéciales d'absence et lignes directrices de gestion
- Retour sur la réunion du mardi 13 mai dernier concernant le tirage au sort des jurés d'assises 2026
- Organisation de la future commission de contrôle : réunion obligatoire avant la fin de l'année
- Point d'information sur le SIAEP du Bois du Loir
- Décision à prendre concernant une concession de cimetière suite à un courrier de demande d'une famille

- Informations et Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du 9 et 23 avril 2025

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?
Approbation à l'unanimité des procès-verbaux en question.

Délibération 17 2025 pour voter le bail de la MAM (délibération ajournée lors de 2 précédents conseils)

Monsieur Le Maire introduit le sujet. Il rappelle avoir envoyé par mail à tous les conseillers en amont le bail civil de la MAM afin qu'ils puissent apporter leurs ajouts, leurs modifications, leurs corrections.

Aucune observation n'est mentionnée.

L'assemblée délibérante procède donc au vote :
11 pour 1 abstention

Délibération 18 2025 pour approuver le contrat NAXAN (dans le cadre du groupement de commande de somme numérique) concernant les moyens d'impression : location future d'un nouveau copieur

Monsieur Le Maire introduit le sujet.

Madame LAURENT a transmis précédemment les informations à Monsieur RINGARD (à qui elle a donné son pouvoir) afin qu'il expose les points relatifs à ce dossier.

Un tableau comparatif a été envoyé à tous les conseillers en amont par mail afin qu'ils disposent de tous les éléments pour se prononcer sur ce choix de contrat.

Eu-égard aux besoins d'assistance des collectivités et établissements publics remontés par l'assistance de Somme Numérique, aux prix fluctuants sur le marché, à la volatilité et la complexité technique des offres, les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour juger de l'opportunité d'élargir le périmètre du groupement de commandes télécoms. Suite à ce sourçage, il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination des marchés publics nécessaire à la mise en œuvre des services suivants :

- Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés
- Technologies et moyens d'impression.

Les marchés publics ou accords-cadres destinés à la mise en œuvre des prestations, objet de la présente convention, sont désignés ci-après comme « les marchés publics »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;
- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique.

DELIBERE (12 pour)

ARTICLE 1 – Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

ARTICLE 2 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 19 2025 pour la constitution de la commission d'appel d'offre (suite à l'appel des candidatures envoyé précédemment)

Monsieur Le Maire introduit le sujet.

L'information ci-dessous a été communiqué en amont à l'assemblée délibérante.

Les CAO (article L. 1411-5 du CGCT) sont composées :

- du **maire, qui en est le président**, ou de son représentant délégué à la commande publique. Il est à noter que le président ne peut se faire représenter par un membre de la CAO.
- **pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI : de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants** appartenant à l'organe délibérant et élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **pour les communes de moins de 3 500 habitants : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants** appartenant à l'organe délibérant et élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidatures ont été énoncées : Christian PICARD, Jean-Luc SAUVAGE, Mickaël JACQUART, Gérard LEPERE, Philippe DELAPORTE et Michel SAROT.

Le vote a eu lieu.

Titulaires : Christian PICARD, Jean-Luc SAUVAGE, Mickaël JACQUART

Suppléants : Gérard LEPERE, Philippe DELAPORTE et Michel SAROT

12 pour

Organisation de la future commission d'ouverture des plis (réunion programmée le 3 juin 2025)

Il est acté que la commission en question se réunira le mardi 3 juin à 18h30 en présence des membres élus précédemment.

Prochaines saisines du CST : autorisations spéciales d'absence et lignes directrices de gestion

Ces sujets sont reportés pour cause de non prise de connaissances par la majorité des membres de l'assemblée délibérante, des documents envoyés en amont.

Retour sur la réunion du mardi 13 mai dernier concernant le tirage au sort des jurés d'assises 2026

En l'absence de Monsieur Le Maire et l'indisponibilité des élus, la secrétaire de mairie a reçu délégation pour se rendre à la réunion concernant le tirage au sort des jurés d'assises 2026 à la mairie de Péronne.

OBJET : Liste préparatoire des jurés criminels 2026

Madame, Monsieur Le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2026 se déroulera en Mairie de Péronne le :

Mardi 13 mai 2025 à 10h00 – Salle Alténa

Nous procéderons en premier temps au tirage au sort de 13 des 57 communes groupées, dans un second temps nous tirerons au sort les électeurs des 13 communes concernées.

Pour cette raison votre commune devra être obligatoirement représentée par un élu ou votre secrétaire de mairie, nous vous demandons de bien vouloir apporter la liste électorale de votre commune portant le nom, prénoms, l'adresse et le numéro d'ordre.

La commune d'Estrées-Mons a été tirée au sort. 3 administrés inscrits sur les listes électorales de la commune ont été sélectionnés lors de ce tirage.

Ils recevront chacun un courrier accompagné d'une attestation à compléter et à retourner à la mairie afin d'être transmise à la mairie de Péronne qui se chargera de les acheminer au greffe de la cour d'assises de la Somme.

Les autres années, ce 2^{ème} tirage au sort (si la commune a été tirée au 1^{er} tirage) est organisé lors d'un conseil municipal en respectant les mêmes obligations et la même transmission postérieure des documents.

Cette année, la procédure a été entièrement réalisée au sein de la mairie du chef de canton car certaines mairies n'ont pas respecté leurs obligations les années antérieures.

Organisation de la future commission de contrôle : réunion obligatoire avant la fin de l'année

Monsieur Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle explique le sujet à l'assemblée délibérante.

Elle explique le principe sur les modalités d'organisation de la réunion obligatoire (voir extrait de l'arrêté préfectoral ci-dessous).

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme,

ARRÊTE

Article 1er. – Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2. - Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3. - La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales se réunit au moins une fois par an :

- Lors des années de scrutin, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédent le scrutin ;
- Lors des années sans scrutin, au plus tard entre le 6^{ème} vendredi avant le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année.

Cette année, cette réunion devra donc avoir lieu entre le 21 novembre et le 29 décembre 2025.

Décision : réunion le 25 novembre à 17h.

Au préalable, en même temps que la convocation, chaque membre de la commission de contrôle recevra un document reprenant les consignes de révision des listes.

S'en suivra l'envoi des courriers en recommandé à chaque administré concerné (respect de la procédure).

Point d'information sur le SIAEP du Bois du Loir

Monsieur Mickaël JACQUART prend la parole au nom de Monsieur Sauvage (procuration) :

Le fonctionnement du nouveau syndicat est désormais pleinement effectif.

L'intégration du syndicat de Vraignes s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans aucune arrière-pensée.

Cependant, certaines informations relayées par des élus ont pu laisser croire que le nouveau syndicat allait s'approprier le budget excédentaire sans prévoir de travaux sur le réseau de l'ancien syndicat de Vraignes. Cette affirmation est totalement infondée.

L'objectif du syndicat est d'harmoniser la qualité de l'eau et des réseaux sur l'ensemble de son territoire.

Lors de la dernière réunion du SIAEP, une commission « loi Sapin » a été constituée afin de préparer le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP). Elle se compose de cinq membres, en plus du président du syndicat : trois représentants de l'ancien SIAEP du Vermandois et deux de l'ancien SIAEP de Vraignes.

Les membres désignés sont les suivants :

Titulaire : Jean-Luc SAUVAGE

Suppléant : Mickaël JACQUART

Une première matinée de travail s'est déjà tenue. Une communication plus détaillée sur le futur DSP sera effectuée dès le lancement de l'appel d'offres.

Un autre chantier majeur concerne la **qualité de l'eau**, dans le cadre du renouvellement du plan en lien avec la DIREN et la DRASS régionales. Ce plan porte notamment sur la problématique des pollutions liées aux nitrates et aux molécules chimiques.

Décision à prendre concernant une concession de cimetière suite à un courrier de demande d'une famille
--

Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier en question.

Une discussion s'engage ensuite au sein de l'assemblée délibérante. La législation funéraire étant très complexe, certains conseillers ne sont pas favorables pour accéder de façon positive à la demande de cette famille. En effet, la généalogie communiquée n'est pas « officielle » et surtout démontre qu'il y a une multitude de descendant, pouvant, eux aussi revendiquer d'être inhumée dans la sépulture de l'ancêtre concerné.

Un courrier sera prochainement adressé à la famille afin de lui exposer les différentes possibilités concernant l'issue de leur demande.

Informations diverses

- ✚ Réunion samedi 24 mai à 10 h avec Mme Valérie KUMM, Conseillère départementale et A.H.A.C.P., Association historique de l'automobile, club de Picardie (suite à une précédente réunion à Estrées Mons avec le maire Mr Picard, un membre de la DRAC Hauts-de-France, et une représentante du PETR cœur des-Hauts-de-France, au sujet de la mesure de protection en cours de traitement du monument Bouriart-Trintignant, sa restauration et mise en valeur, et le projet de centenaire du Grand Prix de Picardie que l'association souhaite mettre en œuvre en 2026 avec les maires des trois communes concernées). Le monument est actuellement la propriété du Conseil Départemental.
- ✚ Un courrier TE 80 (anciennement FDE) a été adressé en raison du retard qu'ont pris les travaux (Feux récompenses, mâts autonomes etc)

- ✚ Problème d'implantation des feux : devant l'entreprise Mons Agri, les poids lourds ne peuvent pas manœuvrer. Effectivement, la position du feu sur la chaussée n'est pas celle initialement prévue.
- ✚ Rencontre avec le nouveau directeur de l'entreprise BONDUELLE (une demande concernant la délivrance de colis de boîte de conserves a été abordée).
- ✚ Une proposition d'un sac en tissu pour offrir a été reçue par la société chez qui les stylos ont été commandés. Monsieur Le Maire présente le projet aux élus.

Questions diverses

Ph. DELAPORTE :

Demande d'un administré pour poser un panneau de voie sans issue rue de la Balastière.

Rue Corbeau, demande de tapis complet en macadam.

M SAROT : le parking entre le carrefour Bouriat et Brie, lieu-dit « bois de chaussée », aurait sérieusement besoin d'un nettoyage.

Ch RINGARD : où en est le fauchage de la commune ? Réponse : aura lieu cette semaine.

Possibilité de réétudier le projet de piste cyclable entre Mons et Estrées ?

Pour St. LAURENT :

Suite à la procuration que je t'ai transmise ce soir, voici les éléments que je souhaitais partager lors du tour de table :

VIPCOM :

Le contrat de téléphonie validé par Monsieur Le Maire pour une durée de 63 mois est difficilement dénonçable. Nous recensons actuellement les différents échanges avec Mickaël Jacquart afin d'identifier une éventuelle faille dans la procédure de contractualisation.

Ce contrat s'avère particulièrement coûteux comparé à l'offre d'Orange et la qualité du service fourni ne justifie pas un tel écart tarifaire.

INTRAMUROS :

La complétude de la nouvelle application progresse petit à petit. Mickaël Jacquart et Jean-Luc Sauvage se sont proposés pour m'aider à intégrer les informations dans les différents onglets.

Un courrier destiné aux entreprises, entrepreneurs et associations du village sera transmis afin de collecter les données relatives à leurs structures.

Sans retour de leur part, leurs activités ne pourront pas être intégrées dans l'application.

Baux :

Tous les baux relatifs aux fermages sont à renouveler pour juin 2025. Monsieur Le Maire ne souhaitait pas en reconduire deux, cependant, les dénonciations de ces baux doivent être faites 18 mois à l'avance. Il est donc désormais trop tard pour les résilier.

Les documents ont été transmis pour vérification au SGC afin d'être vérifiés et validés par 2 responsables.

Un courrier sera adressé à chaque preneur afin de connaître l'usage actuel de la parcelle concernée, en complément du document joint.

Agent communal en CDD :

Compte tenu du travail appréciable fourni par cet agent et de l'évolution récente de sa situation familiale, il serait pertinent d'envisager sa titularisation.

Nous avons le devoir de garantir la stabilité et le bien-être de nos habitants. Le foyer de cet agent, qui élève des enfants mineurs orphelins, a besoin de sécurité financière pour conserver leur garde. Sa titularisation permettrait de le maintenir dans nos effectifs et de lui offrir un revenu stable.

Réponse de Monsieur Le Maire : cet agent est en CDD jusqu'au 28 10 2026 (permettait de ne pas s'engager pour les futurs élus). Aucune décision ne sera prise avant la fin du mandat.

Etude acoustique de la salle polyvalente : un devis a été signé afin de refaire un audit depuis les travaux d'insonorisation.

V. VALLIENNE : sélection des planches de jouets ok / Devis du spectacle en attente de réception. L'arbre de Noël aura lieu le samedi 13 décembre.

Dans les rues d'Estrées-Mons, certaines voitures roulent très très vite (rallye dans les rues de la commune)

Une aire de covoiturage serait peut-être intéressante : à voir en prochaine commission. Suggestion : délimitée quelques places réservées sur le parking de la mairie. Il s'agit juste d'un ajout de panneau. Et de plus, les caméras sont sécurisantes. A suivre ...

Ch. SERGENT : pas de question

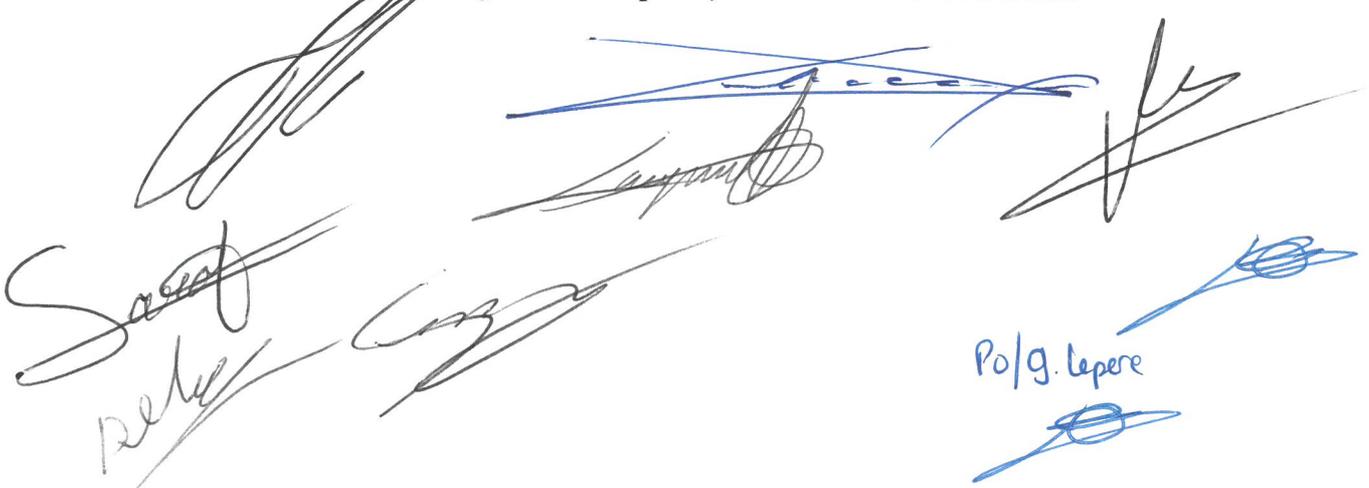
M. JACQUART : apéritif offert lundi de la fête ? Réponse positive !

La commune a-t-elle eu des retours sur le sondage des tuyaux en plomb ? Réponse : oui, beaucoup.

D. LUPART : je reprends le point de Mr Ringard c'est-à-dire piste cyclable entre Mons et Estrées ?

Le règlement du concours des maisons fleuries est en attente de mise en forme. La remise des prix était prévue lors de la cérémonie des vœux mais « trop prêt » des prochaines élections. Elle aura donc lieu le 11 novembre après un passage du jury fin juin début juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



Handwritten signatures in black and blue ink, including the name 'Po/g. lepere' written in blue ink.